

SECRETARIAT GENERAL

DECISION du 27 juin 2011 CODEP-SGE- 2011-033471

relative à la désignation de 6 inspecteurs titulaires de la radioprotection et à la radiation de 12 inspecteurs titulaires de la radioprotection

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1333-17, L1337-1-1, R1333-100 à R1333-108 et R1337-11;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 4;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, homologué par l'arrêté du 3 décembre 2010, notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0091 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 8 janvier 2008 portant délégation de pouvoir au Président pour prendre certaines décisions, modifiée par la décision n° 2011-DC-0228 du 7 juin 2011;

Sur le rapport du Directeur général de l'ASN;

Décide:

Article 1er

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexe 1 à la présente décision, sont désignés en qualité d'inspecteur de la radioprotection. Leur compétence est étendue à l'ensemble du territoire français pour le domaine spécifié.

Article 2

En application des dispositions de l'article R1337-11 du code de la santé publique, les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire dont les noms figurent en annexe 1 à la présente décision sont en outre habilités à la constatation des infractions prévues l'article L1337-1-1 du code de la santé publique.

Article 3

Il est mis fin aux attributions des inspecteurs de la radioprotection dont les noms figurent en annexe 2 à la présente décision.

Article 4

Les agents visés à l'article 3 restitueront leur carte d'inspecteur dans un délai d'un mois à compter de la présente décision.

Article 5

La présente décision ainsi que la liste de l'ensemble des agents chargés du contrôle de la radioprotection seront publiées au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 6

Le Directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 27 juin 2011

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

André-Claude LACOSTE

ANNEXE 1

DECISION du 27 juin 2011 CODEP-SGE- 2011-033471

relative à la désignation de 6 inspecteurs titulaires de la radioprotection et à la radiation de 12 inspecteurs titulaires de la radioprotection

Liste des 6 inspecteurs titulaires habilités à la constatation des infractions nommés

agents désignés				
	D O	M A I N	Е	
Nom – Prénom	Utilisation industrielle des rayonnements ionisants	Utilisation médicale des rayonnements ionisants	Utilisation des rayonnements ionisants autre que celles destinées à l'industrie et à la médecine	
CHARPENTIER Bruno				
GUPTA Séverine		\boxtimes		
PERROT Catherine				
SABATIER David				
SOWINSKI Séverine				
TRAMEÇON Jérémy				

ANNEXE 2

DECISION du 27 juin 2011 CODEP-SGE- 2011-033471

relative à la désignation de 6 inspecteurs titulaires de la radioprotection et à la radiation de 12 inspecteurs titulaires de la radioprotection

Liste des 12 inspecteurs de la radioprotection radiés

M.	BARTHEZ	Eric
M.	COLLET	Julien
Mme	FASULO	Céline
Mlle	FORQUIN	Sylvie
M.	GUANNEL	Yves
M.	HOCHEDEZ	François
M.	LE GAL	Stéphane
M.	LELIEVRE	Mathias
M.	MAFFRE	Julien
Mlle	STERVINOU	Anne
M.	VEYRET	Guillaume
M.	WACK	Guillaume